



Référence: ICC-ASP/8/IS/32

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties présente ses compliments à la Mission permanente de ... auprès des Nations Unies et, se référant à sa note verbale ICC-ASP/8/S/16 du 24 avril 2009, a l'honneur de demander que les noms des représentants désignés par les États observateurs, ainsi que des suppléants et des conseillers qui les accompagnent, pour la huitième session de l'Assemblée, prévue à La Haye du 18 au 26 novembre 2008, soient soumis bien à l'avance afin de faciliter les travaux de l'Assemblée.

La communication adressée par l'État observateur devrait, de préférence, mentionner le nom du représentant de l'État observateur, ainsi que les noms des suppléants et conseillers, pour la huitième session.

Les communications doivent être envoyées au du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, bureau C-0690, Maanweg 174, 2516 AB, La Haye (Pays-Bas). Des copies peuvent aussi être envoyées par télécopieur (+31-70-381-5476) ou par courriel ([asp@asp.icc-cpi.int](mailto:asp@asp.icc-cpi.int)). À partir du 18 novembre 2009, toutes les communications pour la huitième session doivent être remises directement au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au début de la session à La Haye.

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties souhaite que le formulaire d'inscription ci-joint soit soumis aussi rapidement que possible, afin d'accélérer l'établissement de la liste des participants à la huitième session.

Des informations complémentaires concernant les pouvoirs et l'enregistrement pour la huitième session peuvent être consultées sur le site Internet de la Cour (<http://www.icc-cpi.int>).

La Haye, le 29 septembre 2009

Pièce jointe